

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

573<sup>ème</sup> séance

Lundi 11 juin 2007, à 15 heures  
Vienne

Président : M. Gérard Brachet (France)

*La séance est ouverte à 15 h 6.*

**Le PRÉSIDENT:** Mesdames et Messieurs les représentants, je vais vous demander de bien vouloir prendre place. Je déclare ouverte la 573<sup>ème</sup> séance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

J'espère que vous avez pu suivre et que vous avez trouvé intéressants les deux documentaires projetés pendant la pause déjeuner. L'un, évidemment, concernant la Mission Apollo-11, nous rappelait quelques souvenirs extraordinaires de l'année 1969. Demain, nous aurons l'occasion de voir deux autres documentaires. L'un sur le système COSPAR-SARSAT, de recherche et sauvetage aidés par satellite, et l'autre, sur les réalisations de la Chine dans le domaine spatial.

Mesdames et Messieurs les représentants, cet après-midi, nous poursuivrons l'examen des points 7, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session", et du point 9, "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale; examen de la situation actuelle".

Je vous rappelle que j'ai l'intention de suspendre la séance juste avant 16 heures, pour que le Colloque sur l'espace et l'eau puisse commencer. Ce colloque sera animé par notre ami Lothar Beckel de l'Académie européenne des sciences et des arts. À l'issue de la séance de cet après-midi, je vous rappelle que, à 18 heures, les États-Unis d'Amérique donneront une réception dans la salle Mozart du restaurant.

Mesdames et Messieurs les représentants, j'ai appris que notre distingué collègue délégué de l'Inde, B. N. Suresh, s'était vu décerner le Prix annuel de l'Organisation indienne de recherches spatiales pour ses travaux brillants et pour sa contribution importante et novatrice à la recherche-développement à la science et à la technologie, ainsi qu'à des applications sans précédent, et pour la manière exemplaire dont il gère les projets depuis plus de 25 ans. C'est la première fois qu'une telle reconnaissance est exprimée, et je voudrais présenter à M. Suresh mes sincères félicitations. Je demande à notre distingué délégué de l'Inde de bien vouloir lui transmettre les félicitations du Comité.

**Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session** (point 7 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT:** Mesdames et Messieurs les représentants, nous poursuivons maintenant et je pense que nous pourrions peut-être terminer l'examen du point 7 de l'ordre du jour, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session". Le premier orateur inscrit sous ce point est le distingué délégué de l'Inde, M. Vasudevan. M. Vasudevan, vous avez la parole.

**M. B. VASUDEVAN (Inde) [interprétation de l'anglais]:** Merci. Monsieur le Président, ma délégation se félicite des progrès et des résultats importants obtenus à la quarante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique.

---

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Monsieur le Président, le Programme des Nations Unies sur les applications spatiales joue un rôle important pour l'application des recommandations d'UNISPACE III, notamment pour renforcer la mise en place des capacités des pays en développement aux fins d'appliquer les technologies spatiales à l'appui du développement durable. Nous nous félicitons du fait qu'une identification des thèmes prioritaires du programme des applications spatiales est une initiative très utile. Le succès dépendra des avantages que ces projets pilotes fourniront aux pays en développement dans leur volonté de mettre en place des capacités en matière de technologies et des sciences spatiales.

Nous sommes heureux que pendant la quarante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique, un consensus ait pu être dégagé sur une des initiatives les plus importantes au titre du point "Débris spatiaux". Il s'agit là d'un des résultats les plus significatifs et les plus concrets pour réaliser les recommandations d'UNISPACE III. Ma délégation apporte une grande importance à la question des débris spatiaux. Nous nous félicitons du travail qui a été réalisé par le groupe de travail pour arriver au document sur les Lignes directrices d'atténuation des débris spatiaux, utilisant le contenu technique du document de l'IADC.

Nous sommes satisfaits du fait que le document final ait été accepté par consensus en tant que ligne directrice, et que l'application volontaire par les États membres par leurs mécanismes nationaux, à la quarante-quatrième session. Nous voudrions à cet égard remercier M. Claudio Portelli en sa qualité de Président du groupe de travail sur les débris spatiaux pour le travail réalisé sous sa présidence, et qui a permis d'aboutir à l'adoption par consensus de ce document sur les débris. Nous attachons une grande importance à la question de l'atténuation des catastrophes. Nous avons pris note du travail qui a été réalisé par le groupe d'experts ad hoc visant à mettre en place une entité internationale, afin de promouvoir la coordination et les moyens d'optimiser, de façon réaliste, l'efficacité des services spatiaux à l'appui de la gestion des catastrophes. Nous estimons que ce système couvrant toutes les phases des catastrophes utilisant les systèmes spatiaux, et qui couvre également tous types de services, sera très utile dans tous les pays. À cette fin, la mise en place du réseau SPIDER est tout à fait appropriée.

Nous sommes heureux que pour la soixante-et-unième session de l'Assemblée générale, il a été décidé de créer le réseau SPIDER. Dans les années à venir, cette entité servira de point focal pour tous les pays en développement, et les aidera à gérer les conséquences des catastrophes

naturelles. Nous nous félicitons de la présentation détaillée qui a été faite par le Bureau des affaires spatiales sur le plan de travail SPIDER pour l'année 2007, et l'exercice biennal 2008-2009. Nous notons avec satisfaction le travail qui a été réalisé par le groupe de travail sur l'utilisation des ressources d'énergie nucléaire dans l'espace. Nous sommes convaincus que le groupe de travail poursuivra ce travail dans les années à venir, et mettra en place un cadre de sécurité permettant les applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

Ma délégation a écouté avec beaucoup d'attention les présentations qui ont été faites par les experts des différents pays pendant l'Atelier COSPAR/FIA, portant sur l'utilisation de l'orbite équatoriale aux fins des applications spatiales. Les présentations et les débats qui ont suivi cet atelier pendant toute la session du Sous-Comité scientifique et technique ont été de haute qualité. Nous attachons une grande importance aux aspects sciences et technologies des activités spatiales. Nous devons identifier des plans d'action concrets pour les activités spatiales afin de partager les connaissances, mettre en place les capacités et sensibiliser les États membres au domaine des sciences spatiales. À cet égard, le travail du Sous-Comité technique est particulièrement important. Nous appuyons le Rapport de la quarante-quatrième session du Sous-Comité. Merci.

**Le PRÉSIDENT:** Merci pour votre intervention au nom de la délégation de l'Inde et pour les marques de soutien que vous avez apportées aux travaux du Sous-Comité scientifique et technique. Je vais maintenant donner la parole à notre distingué représentant de la Chine, M. Zhang Wei.

**M. W. ZHANG (Chine) [interprétation du chinois]:** Merci Monsieur le Président. Ma délégation se félicite des progrès qui ont été réalisés à la quarante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique. Nous sommes très heureux de voir que ce Comité a adopté les Lignes directrices sur l'atténuation des débris spatiaux. Nous espérons que le Comité poursuivra ses activités dans ce domaine. Nous voudrions mentionner tout particulièrement la plateforme des Nations Unies SPIDER. Afin d'appliquer les recommandations d'UNISPACE III visant à utiliser des technologies spatiales à des fins de gestion des catastrophes, les États membres du COPUOS et d'autres organisations internationales ont réalisé des études approfondies et ont proposé des recommandations concrètes sur la façon dont l'information spatiale pourrait être utilisée aux fins de réduction des catastrophes, dans toute la mesure du possible. Nous sommes heureux de voir que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à sa session de 1996 la résolution 61/110, et a décidé

d'établir le Programme SPIDER au sein du système des Nations Unies et améliorer les recommandations du COPUOS visant à créer le Bureau du SPIDER à Beijing et à Bonn. En tant que pays fréquemment frappé par les catastrophes naturelles, nous attachons une grande importance à l'utilisation des ressources spatiales aux fins de la gestion des catastrophes. Nous avons participé activement à la coopération internationale dans ce domaine. Nous avons non seulement assumé la présidence par roulement du groupe d'action 7, formé pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III, mais nous avons participé également aux activités d'un groupe d'experts qui a été mis en place plus tard afin d'étudier les recommandations pertinentes du groupe d'action 7 ce qui a contribué à une option du programme SPIDER. Maintenant que la Chine est le pays hôte du Bureau SPIDER à Beijing, nous allons continuer à jouer un rôle important dans la mise en œuvre du programme SPIDER.

Afin de garantir la mise en œuvre du Programme SPIDER, le Gouvernement chinois apportera son plein soutien au Bureau de SPIDER à Beijing conformément à ses engagements, y compris la mise à disposition d'experts, du personnel, des bureaux et des installations, ainsi que le coût de gestion et du bureau à l'appui des activités prévues par son plan de travail. L'utilisation des technologies spatiales aux fins de la gestion des catastrophes constitue une des composantes essentielles dans l'utilisation pacifique de l'espace. Nous sommes sûrs que, grâce à l'appui de tous les pays concernés, le Programme SPIDER jouera un rôle essentiel dans la coordination des réponses d'urgence et de la gestion des catastrophes au niveau international, et notamment pour le renforcement des capacités dans les pays en développement dans le domaine de la gestion et des catastrophes. Nous allons collaborer étroitement avec le Bureau des affaires spatiales, les autres organes participant au Programme SPIDER, afin de réduire le plus possible les effets des catastrophes naturelles. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT:** Nous vous remercions pour votre intervention qui confirme la participation très active de la Chine dans la mise en place du Programme SPIDER, et en particulier, à travers la mise en place du bureau à Beijing. Nous avons maintenant une intervention prévue de la part de nos distingués délégués du Japon, l'Ambassadeur Shigeki Sumi et Mme Rio Tanabe.

**M. S. SUMI** (Japon) [*interprétation de l'anglais*]: Nous appuyons le Rapport adopté par la quarante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique. Je voudrais me féliciter du travail réalisé par Mme Othman, Présidente du Sous-Comité scientifique et technique, et du

Dr Camacho Lara, Directeur du Bureau des affaires spatiales et tout son personnel.

Le Japon a suivi de très près les activités du Sous-Comité scientifique et technique du COPUOS. Nous allons continuer à apporter une contribution importante, notamment dans le domaine du renforcement des capacités pour ce qui est de l'application des recommandations, d'UNISPACE III. Les événements des Watch-Rocket, un concours d'affiches et le Séminaire d'éducation spatiale organisé en collaboration avec l'UNESCO et l'APAN ont été exécutés dans le cadre du forum des agences spatiales régionales Asie-Pacifique. Grâce à ces activités, le Japon a contribué à l'application des recommandations de la Déclaration de Vienne et des propositions de l'équipe d'action, en collaboration avec chaque pays concerné.

Monsieur le Président, je voudrais exprimer ma reconnaissance la plus sincère au Sous-Comité scientifique et technique qui a réalisé et élaboré les Lignes directrices pour l'atténuation des débris spatiaux. Le Japon a joué un rôle important dans la rédaction de ce document. Nous sommes heureux que ce document ait été approuvé ce matin et nous nous félicitons des efforts qui ont contribué à ce résultat essentiel. Nous remercions également le Président du groupe de travail sur les débris spatiaux pour la façon remarquable dont il a géré ce groupe.

Nous avons l'intention de poursuivre ces efforts sur l'atténuation des débris à l'avenir, et nous devons dans tous les pays, utiliser en technologies spatiales, d'appliquer ces lignes directrices. Sur cette question, nous sommes préoccupés devant la destruction intentionnelle des satellites par la Chine en janvier dernier. Un tel comportement augmente les risques aux vols spatiaux habités et à l'infrastructure spatiale. Nous devons dans toutes les parties d'honorer les utilisations pacifiques de l'espace.

Pour ce qui est du soutien à la gestion des catastrophes à partir de l'espace, ces dernières années les catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre, les inondations, les explosions ont fortement augmenté de par le monde, et les technologies spatiales doivent permettre de trouver une solution à ce problème. Nous avons proposé l'initiative d'utiliser les données par satellites dans le cadre de Sentinel-Asie, à l'appui de la gestion des catastrophes, programme qui a commencé en octobre dernier. Les participants dépassent maintenant 52 organisations, y compris 44 agences de 19 pays, et 8 organisations internationales. Depuis le début du projet, la JAXA a poursuivi des observations d'urgence dans le cadre du satellite

d'AÏSHI d'observation de la Terre, des glissements de terrain du volcan Mayon sur les Philippines, des inondations à Jakarta, l'Indonésie en février, le tremblement de terre dans les îles de Sumatra occidental, Indonésie et tremblements de terre dans les îles Salomon en avril. Nous avons publié les données par satellite, les informations appropriées au site de Sentinel-Asie.

La JAXA a également collaboré avec les agences chargées de la gestion des catastrophes. Sur chacune de ces catastrophes naturelles. En novembre, la quatorzième session de la SPRAV se tiendra à Bangalore en Inde sous les auspices de l'ISRO. Le Japon cherche également à promouvoir le partage des informations de Sentinel-Asie à l'échelle de la région Asie-Pacifique en collaboration avec toutes les agences chargées de la gestion des catastrophes et nous allons apporter une contribution importante au projet ONU- SPIDER. Nous pensons qu'il est très important d'avoir une vision à long terme, et de contribuer à créer une société prospère participant à toutes ces activités internationales. Nous voudrions nous féliciter des efforts déployés par le système des Nations Unies dans ce domaine. Nous avons l'intention de promouvoir la coopération internationale avec les membres et les observateurs du COPUOS, pour que les avantages tirés des activités spatiales puissent profiter à l'ensemble de l'humanité.

Nous voudrions vous présenter maintenant une courte vidéo sur le satellite d'orbite lunaire SELENE, dont le lancement est prévu l'été prochain. Notre collègue, Mme Rio Tanabe, vous fournira quelques explications. Merci. Donc je voudrais maintenant vous présenter la vidéo.

**Mme R. TANABE** (Japon) [*interprétation de l'anglais*]: Une heure après le lancement, ça séparait du missile ; deux heures après lancement, on déploiera les réseaux solaires ; six heures après le lancement, l'antenne va être déployée. Après avoir terminé deux orbites autour de la Terre, SELENE se dirigera vers la Lune tout en maintenant son altitude pour faire en sorte que le panneau solaire est tourné vers la Lune. Quinze jours après le lancement, le SELENE a atteint la Lune, change de direction et entre dans l'orbite lunaire. Les deux satellites vont être séparés et 40 jours après le lancement, la principale orbite SELENE sera une orbite circulaire de cent kilomètres. Après avoir mis la SELENE sur l'orbite, on déploiera les antennes nécessaires. On déploiera [*inaudible*] lunaire après avoir vérifié tous les instruments et le SELENE restant opérationnels environ dix mois pour fournir des données de recherche scientifique, d'exploration de la Lune, qui permettra d'enrichir nos connaissances sur les origines de la Lune et son évolution.

**Le PRÉSIDENT:** Je remercie l'Ambassadeur Sumi pour son intervention, et Mme Rio Tanabe pour ses commentaires vidéo de cette vidéo sur la mission SELENE que vous allez lancer cet été, et j'adresse bien sûr mes meilleurs vœux de succès à la délégation du Japon pour cette mission vers la Lune tout à fait intéressante. Je vous propose que maintenant, nous donnions la parole à notre distingué collègue délégué de l'Indonésie, M. Syahrudin Damanik.

**M. S. DAMANIK** (Indonésie): [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Notre intervention à ce stade repose sur l'observation que nous avons faite, à savoir que la télédétection de la Terre par satellite a largement contribué à la promotion du développement durable dans de nombreux pays. À cet égard, nous souhaitons réitérer l'importance d'un accès sans discrimination aucune aux données de télédétection, et la possibilité d'obtenir des informations à coût raisonnable dans les plus brefs délais. Nous souhaiterions également souligner l'importance de la coopération internationale afin que tous les pays puissent profiter au mieux de tels satellites.

Concernant les débris spatiaux, nous nous félicitons de voir que lors de la séance de ce matin, le Comité a convenu d'adopter les orientations sur la réduction des débris spatiaux. À cet égard, nous jugeons essentiel de garantir l'accès aux données et aux informations sur les débris spatiaux, qu'il s'agisse d'objets faits ou non par l'homme.

Concernant l'examen de la nature physique et des caractéristiques techniques de l'orbite géostationnaire et de ses utilisations et applications, ma délégation se félicite des efforts consentis par toutes les délégations qui ont traité de cette question au sein du COPUOS et de ses organes par le passé. Nous espérons que le débat sur ce point nous permettra d'aboutir à une décision garantissant un accès sûr et équitable à l'orbite géostationnaire, conformément aux besoins de toutes les nations, en tenant particulièrement compte des besoins et des intérêts des pays en développement, ainsi que de la position géographique de certains pays.

Alors que nous célébrons l'Année héliophysique internationale en 2007, nous sommes ravis de vous informer que l'Indonésie a préparé plusieurs activités sous la coordination de l'Institut national de l'aéronautique et de l'espace, le LAPAN. Et parmi ces activités, il convient de mentionner une recherche sur la physique solaire, l'interaction Soleil-Terre, une activité menée par l'Institut de technologie de Bandung. Cet institut, en collaboration avec le LAPAN et le Planétarium de Jakarta, a également organisé des programmes de sensibilisation publique. Nous avons lancé une coopération avec d'autres pays, entre autres le

Japon, concernant l'observation géomagnétique ; il s'agit du projet MACDAS concernant également la physique solaire. À l'heure actuelle, il existe une coopération étroite avec d'autres pays qui est envisagée concernant l'observation des particules énergétiques et de l'ionosphère entre autres.

Les programmes de l'Année héliophysique internationale 2007 en Indonésie se déroulent en six groupes de travail. Cinq de ces groupes de travail concernent des programmes de recherche coordonnés, à savoir la physique solaire, héliophysique, interaction Soleil-Terre, géomagnétisme, ionosphère et enfin bases de données et trousseaux d'instruments. Un groupe de travail, en l'occurrence l'Année géophysique internationale sur l'éducation publique, va coordonner les activités des institutions connexes à l'occasion du cinquantième anniversaire de cette Année géophysique internationale. Ces activités permettent de déterminer les Indonésiens qui ont participé à l'Année géophysique internationale de 1957, permettent également de sensibiliser le public au rôle des sciences terrestres et spatiales qui est au centre de l'Année héliophysique internationale cette année. Nous avons organisé un Séminaire national en novembre 2006, concernant la préparation de cette année. Merci.

**Le PRÉSIDENT:** [...] nous montre l'activité considérable de l'Indonésie, en particulier dans le cas de l'Année héliophysique internationale. Je note en particulier, avec beaucoup d'intérêt, que l'un des volets de votre activité, liée à l'Année héliophysique internationale, consiste à retrouver la trace de vos compatriotes qui ont participé à l'Année géophysique internationale il y a 50 ans. Il y a plusieurs pays, je crois, qui font cet exercice, et qui constatent qu'il y a encore beaucoup d'acteurs de cette époque héroïque qui sont encore parmi nous. Donc merci pour cette contribution.

Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole au titre de ce point de l'ordre du jour, c'est-à-dire le point 7, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique"? Je donne la parole à notre distingué collègue M. González, de la délégation du Chili.

**M. R. GONZÁLEZ-ANINAT** (Chili)  
[interprétation de l'espagnol]: Merci, Monsieur le Président. Quelques commentaires d'ordre général.

Avant toute chose, et cela tombe sous le sens, c'est une grande étape que l'on a adopté ces orientations sur la réduction des débris spatiaux. Mais, et on en a largement débattu avec de nombreux pays en voie de développement, mais le fait est qu'il y a une tendance qui se conforte au fil du temps, à savoir que nombre des questions qui sont abordées ici, notamment sur les sources

d'énergie nucléaire, et qui sont toujours revues dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique, et bien que ces questions ne soient pas suivies ensuite au sein du Sous-Comité juridique. Donc il est impossible d'avoir une législation qui tienne compte ou qui fixe des droits, des devoirs pour les pays. Les débris spatiaux sont provoqués par les grandes puissances, les puissances spatiales, et donc ici il faudrait appliquer le principe appliqué au niveau du droit international, la responsabilité commune et différenciée, ce qui permettrait de garantir une responsabilité accrue, un cadre juridique idoine qui prévoirait ce type de responsabilité.

Ma délégation est bien entendu d'accord que l'on adopte ces principes, ces orientations, cependant, on ne va pas en rester en là, on va continuer à insister au sein du Sous-Comité juridique pour que l'on se dote d'une législation sur ce point spécifique afin de garantir une responsabilité différenciée commune, afin de protéger de façon positive les pays risquant d'être victimes d'accidents, ce qui a été le cas de mon pays, un avion d'une ligne aérienne a failli être touché par un débris spatial. Donc c'est loin d'être une question négligeable, c'est une question essentielle.

Donc je résume. Nous sommes d'accord avec la négociation qui a été couronnée de succès mais autant dans la Convention sur l'immatriculation nous avons accordé une importance cruciale aux pays en développement, et bien, nous attendons la réciprocité par conséquent, puisque les Nations Unies fonctionnent sur la base de la réciprocité, la communauté internationale fonctionne sur la base de la réciprocité ; et nous sommes persuadés que la souplesse dont nous avons fait montre en la matière va nous ouvrir de grandes possibilités lors de la prochaine réunion du Sous-Comité juridique.

Nous sommes ravis des travaux réalisés à Pékin qui nous donnent une certaine garantie scientifique, permettant de nous attaquer à des problèmes qui sont particulièrement pertinents dans nos pays, par exemple nos pays sont fortement touchés par les catastrophes naturelles. Nous avons eu un petit tsunami, un petit tsunami mais un tsunami quand même au Sud du pays et toutes les activités menées par le Bureau des affaires spatiales à cet égard méritent tout notre soutien.

Je tenais encore à faire un autre commentaire, c'est-à-dire que très formellement, donc il faut ajouter au Rapport du Comité, il faut rajouter donc la mention d'un appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies, il y a quelques jours, donc le Secrétaire général des Nations Unies avait lancé un appel disant que lors

de la prochaine Assemblée générale, il y aura une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le changement climatique. Étant entendu que le prochain colloque du Sous-Comité juridique traitera des technologies spatiales et du changement climatique, étant entendu que dans le cadre des activités de notre pays, mais qui sont des activités également régionales, voire même mondiales, que l'on va aussi donc traiter des technologies et du changement climatique, nous sommes particulièrement préoccupés. Nous vous demandons, Monsieur le Président, de dire au Secrétaire général des Nations Unies, que lors de cette session sur le changement climatique, il faut faire mention spécifiquement des technologies spatiales qui sont un instrument fondamental, afin que les pays qui ont les données et les images nécessaires puissent prévenir les catastrophes que nous risquons de subir. Et cela correspond parfaitement à ce qui relève du droit humanitaire, dont nous avons également parlé aujourd'hui.

Enfin, je m'associe à la déclaration de l'Indonésie, le Brésil l'a dit aussi, il y a deux, trois ans, plusieurs pays en Amérique latine, plusieurs pays en voie de développement ont mentionné l'asymétrie qui existent entre les principes d'observation de la Terre et l'évolution de la technologie. D'où la nécessité d'actualiser, non seulement en matière scientifique et technique mais aussi en matière juridique. On ne peut pas travailler comme s'il s'agissait de compartiments étanches. Le Sous-Comité juridique doit fournir des informations qu'il a obtenues du Sous-Comité scientifique et technique afin que le Sous-Comité juridique puisse travailler sur des résolutions, le tout renvoyé à l'Assemblée générale.

Voilà les commentaires que nous évoque ce débat sur ce point de l'ordre du jour. Merci Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT:** Je remercie notre distingué collègue, l'Ambassadeur González, représentant du Chili, pour ses commentaires sur le Rapport du Sous-Comité scientifique et technique. Je pense que sur la question des débris, c'est une question qui devra être examinée au cours des prochaines années par le Sous-Comité juridique, mais pour l'instant, l'étape que nous venons de franchir est une étape importante, c'est une étape plus d'ordre technique qui est l'adoption de ces recommandations pour limiter la génération des débris spatiaux dans le futur. En ce qui concerne la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a été souhaitée par le Secrétaire général dans une déclaration récente, il est vrai, et notre distingué collègue a bien raison de le rappeler, qu'il faudra veiller à ce que l'importance des technologies spatiales dans l'observation du changement climatique soit bien présente. C'est un

point d'ailleurs qui continuera à être suivi je crois par le Sous-Comité scientifique et technique, au cours des prochaines années, sachant que par ailleurs, et notre distingué collègue représentant du Chili nous l'a rappelé, que le Symposium du Sous-Comité juridique, l'année prochaine, sera justement consacré aux aspects juridiques, à dimension juridique, du changement climatique.

Je vais maintenant, si vous le voulez bien, donner la parole à notre distingué collègue, représentant de la Grèce.

**M. V. CASSAPOGLOU (Grèce):** Donc, vous avez l'intention d'être plus exhaustif, mais après l'intervention de notre collègue du Chili, je mets des limites simplement sur ces quelques points qui me semblent très importants concernant la continuation à donner à cet acte, parce qu'on ne pouvait pas lui donner un titre juridique *les guidelines* sur les débris spatiaux. Vous savez, je crois qu'il y a peut-être dix ans qu'il y a une proposition de la République tchèque qui a été aussi coparrainée par la Grèce concernant la discussion des principes juridiques applicables aux débris spatiaux. Malheureusement, on sert à une situation qui me semble, qui est de la compétence plutôt pas des sociologues du droit international et de l'organisation internationale, mais plutôt des psychiatres, parce que le fameux astronome Check Lubosperk qui malheureusement, ne fréquente plus depuis deux ans nos réunions, nos sessions, il nous a donné, si j'ose dire, la formule mathématique ou astronomique, je ne suis pas du métier, mais en tout cas on avait déjà la base scientifique solide pour commencer à en discuter dans le Sous-Comité juridique. Et je me demande pourquoi, il nous fallait vraiment perdre du temps pour commencer, peut-être à partir de la prochaine session du Sous-Comité juridique, la problématique juridique découlant des activités qui font un changement pas seulement climatique, mais un changement dû à l'environnement naturel de notre Terre. Et c'est pour cela que je parlais de schizophrénie qui, vraiment en quelque sorte, règne dans nos travaux. Et je voudrais dire que c'est l'occasion maintenant, ayant ce texte magnifique, avec les problèmes qui se sont posés pour sa stipulation ou formulation (comme vous voulez) en février derniers de commencer à donner une existence vraiment, non seulement, juridiquement et politiquement, mais aussi moralement une existence qu'on devrait lui donner. Il y a une tendance ces derniers mois de rouvrir le débat sur l'utilité d'un traité, d'une convention de codification progressive comme le prévoit la Charte de l'ONU. La plupart de l'argumentation, c'est vraiment combler les grandes lacunes. J'en reviens quand on va parler de l'utilisation pacifique pour que l'espace s'utilise pour des applications

pacifiques. Si vous voyez une petite brochure que nos amis de l'UIT nous ont offerte il y a deux ou trois jours, c'est vraiment très bien du point de vue, même publicitaire. Ils ont dit "peaceful" avec des grandes lettres, "peaceful", grandes lettres ["over outer space peaceful outer space" ??], voilà donc où se trouve la question principale, c'est-à-dire vraiment consacrer l'espace comme un espace pacifique, pas militarisé, par arsenalisé.

Merci beaucoup Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT:** Je remercie M. Cassapoglou, représentant de la Grèce, pour son intervention. Encore une fois, je pense que sur la question des débris spatiaux, il était vraiment indispensable d'avancer le plus vite possible sur les définitions de normes, sur lesquelles il y ait un consensus international puisse s'établir, ce qui a été le cas grâce à la promotion de ces Lignes directrices sur la réduction des débris spatiaux. Ceci ne préjuge pas des travaux futurs qui pourront être réalisés sur le volet juridique de cette question.

Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir, toujours sur le point 7, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique"? Cela ne semble pas être le cas. Nous poursuivrons donc notre examen du point 7, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session", demain matin.

**Retombées bénéfiques de la technologie spatiale; examen de la situation actuelle** (point 9 de l'ordre du jour)

**Le PRÉSIDENT:** Nous allons passer maintenant au point 9, "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale; examen de la situation actuelle". Est-ce que nous avons des orateurs qui ont demandé la parole sur ce point là ? Je n'en vois pas. Qui se soient inscrits à l'avance en tout cas. Y a-t-il des délégations qui souhaitent intervenir sur ce point ? Je n'en vois point. Nous poursuivrons donc et je pense que nous terminerons demain le point 9 "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale; examen de la situation actuelle".

Avant de clore cette séance, je vais peut-être redonner la parole à notre distingué délégué de l'Autriche qui, je crois, a quelques précisions supplémentaires à nous donner sur le Höriger's party.

**M. S. MAYER** (Autriche) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, comme vous l'avez déjà dit, la rencontre traditionnelle au Höriger autrichien aura lieu sur invitation du Ministre des affaires étrangères autrichien. J'aurais deux commentaires à faire, à la demande des participants et des invités. Nous aimons beaucoup préparer des boissons spéciales et des desserts, donc

par conséquent, je demanderai à tous les participants qui souhaitent venir au Höriger demain et qui n'ont pas répondu à mon bureau ou à la délégation autrichienne, de nous dire, ici, de nous dire s'ils peuvent confirmer leur participation.

**Le PRÉSIDENT:** Je remercie notre collègue, représentant de l'Autriche, pour son intervention. Donc, je rappelle aux délégations qu'elles sont invitées à confirmer rapidement à la délégation autrichienne ou à votre secrétariat votre participation à cette soirée, toujours très sympathique, qui est prévue demain soir.

Mesdames et Messieurs les représentants, je vais bientôt lever la séance de manière à ce que le Colloque sur l'espace et l'eau puisse commencer. Donc, je vais vous informer de notre programme de travail pour demain matin. Nous nous réunissons à nouveau à 10 heures précises. Nous reprendrons à ce moment-là l'examen du point 7, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session". Nous poursuivrons également et terminerons, je l'espère, l'examen des points 8, "Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-sixième session", et 9, "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale; examen de la situation actuelle". En outre, si nous avons le temps, nous entamerons aussi l'examen des points 10 et 13. 10 est le point "Espace et société", et 13 est le point "Questions diverses". À la fin de la séance de demain matin, nous entendrons trois présentations techniques qui sont faites par les représentants de l'Autriche, de la Syrie et du Space Generation Advisory Council, SGAC.

Je voudrais aussi vous informer que demain, de 9 heures à 18 heures, se tiendra dans la salle du Conseil, qui est je crois au quatrième étage, une Conférence sur l'exposition des équipages d'aéronefs aux rayonnements dus aux effets des météorologies spatiales, plus précisément, dus aux effets de la météorologie de l'espace; ce n'est pas la même signification. Cette conférence est organisée par le Centre de recherches de Simmelsdorf, en coopération avec le Bureau des affaires spatiales, et vous êtes cordialement invités à y assister.

Y a-t-il des questions ou des commentaires sur ce programme pour demain matin ? Je n'en vois pas. Donc, je vous rappelle qu'à 18 heures, après le Colloque sur l'espace et l'eau, une réception est offerte par les États-Unis dans la salle Mozart. J'invite maintenant mon ami Lothar Beckel, de l'Académie européenne des sciences et des arts, à venir me remplacer ici pour animer le Colloque sur l'espace et l'eau. La séance sera levée à l'issue du Colloque sur l'espace et l'eau.

*La séance est levée à 15 h 51.*